

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mercredi 25 mai deux mil onze sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, Marguerite ANSQUER, Claire GENDRON, Denis BRELIVET, Jean-Michel LE QUEAU.

Absents excusés: Eugène THOMAS ayant donné procuration à Jean-Pierre AUBERT et René LATOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HAMON a été nommée secrétaire.

Participe : Amélie LEON, Secrétaire de Mairie.

La convocation a été adressée individuellement le 15 mai 2011 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 25 mai 2011 à 20H30.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2011.**

Les élus n'ont pas de remarques.

### **ENTRETIEN DES TALUS ET ACCOTEMENTS 2011**

Monsieur le Maire, après consultation des entreprises par procédure adaptée suite à l'annonce publiée sur le site de l'AMF 29 le 27 avril 2011, fait part au Conseil Municipal que seule l'entreprise BOSSENNEC a présenté une offre. Après étude de la proposition, cette offre a été retenue pour effectuer les travaux d'entretien des talus et accotements pour l'année 2011.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 11 200 € H.T soit 13 395,20 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché à bon de commande avec l'entreprise BOSSENNEC.

### **ETUDE TECHNICO ECONOMIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT - LA POINTE COATIGRAC'H**

Les contrôles des installations d'assainissement non collectifs ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay. Le compte rendu a été présenté aux élus de la commune.

L'étude fait apparaître que plusieurs dispositifs sont polluants notamment dans le secteur qui s'étend de la Pointe à Coatigrac'h.

Ce périmètre est situé en zone inondable et fait partie de la zone PPRI.

Après consultation de la commune de Châteaulin qui donné son accord, un raccordement au réseau de Châteaulin serait possible.

Pour cela, le Conseil Général demande à ce qu'une étude technico économique soit réalisée.

Il est donc envisagé de réaliser une étude technico-économique.

Monsieur LE GRAND demande si le coût de l'étude est connu. Monsieur Le Maire répond que le coût n'est pas connu mais que l'étude serait subventionnée à 80% ; 50% par l'Agence de l'Eau et 30% par le Conseil Général.  
Madame ANSQUER demande le nombre de maisons concernées. Monsieur Le Maire répond que 13 maisons sont situées en zone inondable et que le secteur concerné s'étend de La Pointe à Coatigrac'h.  
Cependant, tant qu'à investir pour ses 13 maisons, il serait judicieux que d'autres maisons puissent s'y raccorder notamment le camping. En effet, le camping ne pourra pas évoluer s'il reste en ANC (Assainissement Non Collectif)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire

- à lancer l'étude technico-économique sur ce secteur
- à signer les actes et à accomplir les différentes formalités y afférentes
- à demander les subventions

## **ACHAT DE PARCELLES « KERILIS »**

---

Monsieur Le Maire explique que le projet d'aménagement durable de l'urbanisation du bourg prévoit la création d'une place au lieu dit « Kérilis ». Cette place sera une sorte de porte d'entrée, d'aire d'accueil de Saint-Coulitz, lieu de départ des chemins de randonnées et servira de parking lors des messes.  
Pour cela, il est envisagé que la commune achète les parcelles A 872 et A 676 d'une surface de 3 958 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean-Louis AVAN.

Après l'avis de France Domaine en date du 7 février 2011, Monsieur Le Maire propose l'achat de ses parcelles A 872 et A 676 au prix de 12 € / m<sup>2</sup>, pour un coût total de 47 496 €. et à la condition du vendeur que la place que la commune envisage de créer soit dénommée TY MAMM.

Après lecture du courrier du notaire de Monsieur AVAN, Monsieur Le Maire propose l'achat de ses parcelles pour un montant de 47 496 €.

Les élus tiennent à remercier Monsieur AVAN qui a refusé d'autres propositions plus intéressantes.  
Une réflexion sur l'aménagement de cette place sera menée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire

- à acheter ces parcelles
- à signer les actes et à accomplir les différentes formalités y afférentes

## **ACHAT DE PARCELLE « KERVILIOU »**

---

Monsieur Le Maire explique le projet de créer un accès de la voie communale n° 1 au chemin de contre halage.  
En effet, cet accès serait utilisé par les piétons qui souhaitent rejoindre Châteaulin et leurs éviterait ainsi d'emprunter la route départementale particulièrement dangereuse mais aussi par les pêcheurs.  
De plus, durant une petite partie de l'année, cet accès permettrait aux touristes qui séjournent au camping d'avoir un accès au canal proche du camping.

Pour cela, il est envisagé que la commune achète une partie de la parcelle A 644, une bande de trois mètres longeant le ruisseau appartenant à Monsieur et Madame MALBEAUX.  
Il conviendra de le sécuriser et de le mettre accessible à tous.

Monsieur Le Maire propose l'achat d'une partie de la parcelle pour la somme de Cinq cent Euros.

Les élus tiennent à remercier Monsieur et Madame MALBEAUX pour la vente d'une partie de la parcelle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire

- à acheter la bande de cette parcelle
- à signer les actes et à accomplir les différentes formalités y afférentes

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes sur proposition de la commission élargie réunie le 12 mai 2011. Les subventions seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Associations	Somme proposée 2011
Comité Sant Kouled Animation	300€ + 250 € de subvention exceptionnelle
Société de chasse	200 €
AMAP	150 €
Club des Aînés	200 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Châteaulin et sa région	80 €
France Adot 29, don d'organes (Brest, CHU Morvan)	35 €
Association des paralysés de France (Quimper- Brest)	35 €
Aides (Quimper)	35 €
Association de parents d'enfants inadaptés championnet (1 enfant)	30 €
Entraide cancer en Finistère (Quimper)	80 €
Kastellin Mamm-Goz Tad-Goz (Châteaulin)	50 €
Université du Temps Libre (Châteaulin)	50 €
Chorale de l'Aulne (Châteaulin)	20 €
Comité de Développement des agriculteurs pays de Châteaulin (Châteaulin) 8€ *3 agriculteurs	30 €
Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin	40 €
TOTAL	1 620 €

La nette augmentation depuis l'année dernière montre l'importance de la vie associative dans l'intérêt des élus.

## APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX

Après lecture des tarifs par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré, décide de modifier les tarifs communaux comme suit :

Photocopies : 0.15€

Location salle polyvalente :

Personne de Saint-Coulitz : 50€  
Personne extérieure : 100€  
Association de la commune : gratuit  
Association extérieure : 75€

Prêt de panneaux « Travaux » :

Petit : caution : 100€  
Grand : caution : 150€

Concession cimetière (20 ans) :

Personne de Saint-Coulitz : gratuit  
Personne extérieure : un emplacement : 110€  
deux emplacements : 260€

Mini concession :

Personne de Saint-Coulitz : gratuit  
Personne extérieure : 100€

Colombarium :  
Personne de Saint-Coulitz : gratuit  
Personne extérieure (10 ans): 150€

Transport scolaire (par trimestre) :

1 enfant plein tarif : 60€  
1 enfant demi-tarif (matin ou soir):30€

2 enfants plein tarif : 90€  
2 enfants demi-tarif (matin ou soir): 45€

3 enfants plein tarif : 105 €  
3 enfants demi-tarif (matin ou soir):52.50€

Tarif de l'eau :

Part communale : 0.13€/m3

Tarif assainissement :

Part communale : 1.20€/m3

## **FRAIS DE SCOLARITE, COMMUNE DE CHATEAULIN**

---

Le coût moyen d'un élève de Châteaulin, calculé sur la base des dépenses de l'année 2009, s'élève à 793,74 € pour l'année 2010.

20 enfants domiciliés sur la commune fréquentent l'école publique.

Le montant de la participation au titre de l'année scolaire 2009/2010 s'élève à 15 874,80 € (793,74 € x 20).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au versement de la somme.

Concernant les frais de l'OGEC qui sont mandatés pour l'année N, le coût se calque sur celui de Châteaulin.

La commune de Châteaulin vient de délibérer sur le coût. Ainsi, à réception de la délibération notifiant le coût, les frais de scolarité pour l'OGEC seront votés au Conseil Municipal.

## **CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF**

---

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la mutation de la secrétaire de mairie et afin d'organiser une période en doublon, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Monsieur Le Maire précise que le centre de gestion du Finistère est chargé du recrutement.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 7 juin 2011.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative au grade d'Adjoint Administratif 2ème classe, Adjoint Administratif 1ère classe, Adjoint Administratif principal 2ème classe, Adjoint Administratif principal 1ère classe, rédacteur.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 notamment les articles 3 et 34,  
 Vu le tableau des emplois,

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur, Rédacteur principal, Rédacteur chef	B	0	1	TC
Secrétaire de mairie	AAT 2ème classe AAT 1ère classe AAT principal 2ème classe AAT 1ère principal classe Rédacteur,	B ou C	0	0	TC

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISE 2011**

---

Monsieur Gwénaél KERLEAU a été tiré au sort.

## **CONVENTION AVEC CHATEAULIN POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC - BANINE**

Monsieur le Maire expose que deux points d'éclairage situés à l'arrière du stade de Banine à Saint-Coulitz sont raccordés sur le réseau d'éclairage de Châteaulin.

Ainsi, il propose régulariser la situation en passant une convention relative au remboursement à la commune de Châteaulin des consommations électriques des dits points lumineux.

La ville de Châteaulin notifiera chaque année le coût de la consommation électrique à la ville de Saint-Coulitz calculé suivant l'article 4 de la convention.

La convention est conclue pour une période de 10 ans.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 6 mois.

Monsieur AUBERT pose la question de savoir qui fait l'entretien.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modalités de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION AVEC L'EPAGA RELATIVE A LA DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

---

L'EPAGA a engagé la démarche d'inventaires des zones humides sur le bassin versant de l'Aulne.  
L'EPAGA propose aux communes d'être maître d'ouvrage dans la réalisation de l'inventaire.

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'un partenariat avec l'EPAGA et fait lecture de la convention.  
Le coût de l'étude s'élèverait à 3 927 €. Le Conseil Général participerait à hauteur de 30% et l'Agence de l'Eau à 50%. Il resterait à la charge de la commune 785 €.  
Monsieur AUBERT souligne qu'il serait intéressant que l'étude soit faite sur l'ensemble de la commune et pas seulement sur le territoire concerné par le bassin versant de l'Aulne.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides à l'échelle communale et sollicite pour ceci un partenariat avec l'EPAGA et autorise le Maire à signer la convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### \*Prochain conseil:

Le prochain conseil aura lieu avant la fin juin.

### \*Recrutement secrétaire de mairie :

Les entretiens de recrutement ont lieu le 1<sup>er</sup> juin et le 6 juin.

### \* Panneaux publicitaires:

La commune a reçu une demande de pré enseigne.

Le PNRA, dont la commune est adhérente, a pris une charte relative à ce sujet. Il serait judicieux d'en discuter lors d'une réunion.

Au préalable, nous prendrons contact avec le PNRA pour demander qu'il assiste la commune dans ce dossier (inventaire, réglementation...)

### \* Vandalismes:

Depuis quelques temps, des actes de vandalisme ont été constatés régulièrement sur la commune: interrupteurs cassés dans les toilettes, vitres de la salle communale brisée...

Si les dégradations continuent, Monsieur le Maire a déjà averti quelques jeunes de la commune que des travaux pour la commune pourraient être instaurés envers les auteurs en guise de sanctions.

La municipalité ne souhaite pas porter plainte à la gendarmerie mais préfère instaurer un dialogue avec les parents et les auteurs des dégradations.

### \* Inauguration Eglise:

Une réunion a eu lieu lundi dernier. CCA doit finir de restaurer le retable et ARCEM doit intervenir en fin de semaine. Pour les autres entreprises, les travaux sont finis.

L'inauguration pourrait avoir lieu au Pardon de Saint-Coulitz le 10 septembre 2011

Fin de séance à 22h15.

---